

VÉRIFICATION PONCTUELLE SUR LES NOMINATIONS À TITRE D'ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES DU 1er SEPTEMBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2020

ENTITÉ VÉRIFIÉE	NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS VÉRIFIÉS	RESPECT DES CONDITIONS LIÉES À L'EMPLOI ÉTUDIANT OU AU STAGE		RESPECT DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION		PRÉSENCE DES DOCUMENTS AU DOSSIER MINISTÉRIEL	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
CAI Nominations étudiants	3	2	1	3	0	2	1
		67 %	33 %	100 %	0 %	67 %	33 %
Nominations stagiaires	1	0	1	1	0	0	1
		0 %	100 %	100 %	0 %	0 %	100 %
ISQ Nominations étudiants	2	2	0	2	0	2	0
		100 %	0 %	100 %	0 %	100 %	0 %
Nominations stagiaires	1	1	0	1	0	1	0
		100 %	0 %	100 %	0 %	100 %	0 %
ITQ Nominations étudiants	3	3	0	3	0	3	0
		100 %	0 %	100 %	0 %	100 %	0 %
Nominations stagiaires	1	1	0	1	0	1	0
		100 %	0 %	100 %	0 %	100 %	0 %
Totaux	11	9	2	11	0	9	2
Résultats en %	100 %	82 %	18 %	100 %	0 %	82 %	18 %

Recommandations à la CAI

Respecter l'article 6 de la *Directive concernant les emplois étudiants et les stages dans la fonction publique* en s'assurant que le candidat soit admissible à occuper un emploi étudiant.

Respecter l'article 10 de la *Directive concernant les emplois étudiants et les stages dans la fonction publique* en s'assurant que le dossier étudiant soit constitué de l'ensemble des éléments démontrant la sélection aléatoire.

S'assurer de respecter l'article 22.1 de la *Directive concernant les emplois étudiants et les stages dans la fonction publique* en s'assurant que l'offre de stage soit affichée dans la section du portail Carrières prévue à cet effet.

S'assurer que chaque dossier étudiant ou stagiaire soit constitué de tous les documents démontrant l'admissibilité de la personne.

Commentaires des entités vérifiées

CAI: « Nous comprenons que, pour le dossier étudiant non conforme, les constats de la Commission reposent sur l'absence de preuves documentaires complètes, bien que la procédure ait été respectée. Nous nous assurerons de mieux documenter nos futurs dossiers. »